



COMPTE RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 19 Mars 2013

L'an deux mil treize, le dix-neuf Mars à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : MM et Mmes Alain GUÉRINET, Marie-Claude TLEIK, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, Michel JULIEN, Christiane ANDIOLE, André LEMAIRE, Claude BAUDSON, Henri BOURGOIN, Jean-Claude DAUTOIS, Virginie BAUDSON, Frédérique DEPRECCQ, René KLOECKNER, David CHILTE, François PETIT, Marie-Claude LEFEVRE, Barbara MLYNARCZYK.

Procurations : Mme Corinne MABILEAU à Mme Marie-Claude TLEIK
M. Gérard MARTIN à Mme Monique PRECHEY
M. Sylvain DARTOIS à Mme Marie-Claude LEFEVRE

Etaient absents : MM. Cédric GUIGONNET, Michaël MAITRE, Daniel SAMUEL, Béatrice BASQUIN, Bertrand VANDEWALLE, Suzanne JAUBERT, Jacqueline RAMELET.

Préambule Le maire rappelle que le conseil Municipal de CIRES LES MELLO n'a pas pu se réunir le 7 Mars 2013 en raison de l'absence de quorum, qu'il a été convoqué pour participer à la réunion du conseil municipal ce jour, Mardi 19 Mars 2013 à 20 h 00, en mairie salle du conseil municipal, afin de prendre les délibérations se rapportant aux affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance initialement prévue le 7 Mars 2013. Il précise aux membres de l'assemblée délibérante que cette dernière pourra valablement délibérer sans condition de quorum (article L 2121-17 du CGCT). Le conseil municipal en prend acte.

CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2013: l'ensemble des conseillers municipaux adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 février 2013 après avoir pris en compte les demandes de :

- madame Barbara MYLNARCZYK demande que page 15 soit inclus le contenu de la lettre de monsieur BENCE Georges portant sur l'achat par la commune de parcelles de terrain appartenant à madame GUBIAN dont elle a donné lecture. Par ailleurs, elle demande si monsieur le maire a reçu monsieur BENCE Georges suite à cette lettre. Le maire répond que cet administré a bien été reçu en mairie et qu'une réponse lui a bien été adressée.

- madame Virginie BAUDSON apporte une précision page 15 au sujet de l'interrogation formulée par monsieur Daniel SAMUEL destinée à savoir si madame MIGNOT Delphine exerçait des représentations extérieures au nom de la commune et pour laquelle une réponse négative avait été formulée. Elle précise que cette adjointe au maire représentait la commune au SMIOCE.

DELEGATIONS DU MAIRE

1/ **Démarches et actions depuis le 12 Février 2013** : Le conseil municipal prend acte des démarches et actions que le maire a menées depuis le 12 février 2013.

13/02/2013

- Réunion sous l'égide du maire de SENLIS : possibilité de mise en place d'un SCOT du sud de l'Oise.

14/02/2013

- Assemblée Générale de l'EPFLO au Conseil Général à Beauvais
- Conseil d'école exceptionnel des maternelles et des primaires : Direction, professeurs, parents d'élèves, représentants de la commune avec pour sujet les rythmes scolaires débat et décisions.

18/012/2013

- OPAC rue des Usines : rendez-vous ERDF et entreprise MARRON pour intervention sur domaine public, reprise moyenne tension pour branchement du poste de transformation interne au lotissement allée de la filature.
- Réunion UMO :
 1. la mutualisation des services : Union des maires de l'Oise (Directrice de l'UMO)
 2. la prévention des risques professionnels et ses réformes récentes (Direction de la Santé au travail et de la prévention des risques) Centre de gestion de l'Oise

19/02/2013

- rencontré Mr MIOT pour feu d'artifice de la fête du Tillet et 14 juillet au stade
- Visite en présence de Mr Le Préfet, Mme le sous-préfet, de L'ESAT au hameau du Tillet (Cuisine centralisée, blanchisserie...) et le centre Lucien OZIOL

20/02/2013

- Réunion d'adjoints

22/02/2013

- Complexe sportif : réunion d'avancement

23/02/2013

Association foncière : CA et BP

26/02/2013

- Commission électorale.
- CCAS : CA, compte de gestion, affectation des résultats, délégations de la Vice-Présidente, examen des dossiers d'aides, décisions, bilan du Centre de Soins et question diverses.

27/02/2013

- Rencontré Mr FRAYSSE au sujet du four à pain.
- Mr MLYNARCZYK du TILLET : suite à accrochage de son grillage par un véhicule de la commune lors des dernières chutes de neiges.
- RURALOISE : commission des finances, CA du budget général et budget annexe Propositions relatives au budget 2013

01/03/2013

- Reçu Mr GUFFROY président du foot au sujet de l'organisation de la brocante du 1^{er} mai

02/03/2013

- Assemblée générale de la pêche : bilan moral et financier, saison de pêche 2013.

04/03/2013

- Maître LONJON : signature des parcelles « les prés entre deux eaux »
- Commission scolaire : comptes rendus des conseils d'école, rythmes scolaires

05/03/2013

- Comités d'étoiles ferroviaires sous l'égide du Conseil Régional à IUT de Creil
 1. présentation des résultats sur les différents axes ferroviaires
 2. évolution de l'offre, fréquentation, adaptations des services annuel 2014
 3. actualité sur les grands projets (travaux modernisation des gares) avec RFF
 4. nouvelle convention d'exploitation TER par le Conseil le Conseil régional de Picardie

06/03/2013

- RURALOISE :

Commission action sociale et développement culturel

1. rythmes scolaires
2. tarif des ALSH

Bureau communautaire

1. séjour ados
 2. proposition d'évolution des ALSH
 3. représentation des communes dans les EPCI
 4. subvention du conseil régional 2013
 5. questions diverses
- réunion d'adjoints

07/03/2013

- visite de la Mairie par les CE1 et CE2 de la classe de Mme DEJONCOURT du Tillet
- Inspection compagnie de gendarmerie débriefing Blaincourt les Précy

08/03/2013

- Point complexe sportif

09/03/2013

- Sous-Préfecture de SENLIS : les rythmes scolaires.

11/03/2023

- CCAS : budget
- Aurélie GRIMBERT : Poney club le BUIS SUD (terrain anciennement occupé par l'ancien chenil)
- RURALOISE : déviation CREIL CHAMBLY

12/03/2013

- Visite Mairie : classes : de Mme LANAPATS et Mme BRUVIER.
- Commission des impôts
- Commission sport et associations (tableau de subventions)

13/03/2013

- ERDF : Mr LALOUETTE point sur travaux communaux
- Commission des fêtes

14/03/2013

RURALOISE :

1. Rencontre CAF à BEAUVAIS
2. Préparation culturelle 2ème semestre 2013 et prévisionnel 2014.

15/03/2013

- Réunion extraordinaire suite aux désordres liés aux chutes de neige
- Conférence de presse Mission Locale à CREIL

16/03/2013

- Partenariat avec comité des fêtes pour l'après-midi récréative des enfants

18/03/2013

- RURALOISE : visite du site Châteaufort à MELLO et problème au sujet des O.M.

19/03/2013

- Cérémonie du 19 Mars aux monuments aux morts.

FINANCES LOCALES

1/ Débat d'Orientation Budgétaire 2013 (D.O.B) :

Le maire expose :

INTRODUCTION

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fait obligation aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi, la délibération sur le DOB 2013 permettra de prendre acte de la tenue de ce débat. L'article L2312-1 du CGCT institue « *qu'un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés* » (art. L2312-1).

La préparation de ce budget primitif s'inscrit dans un cadre national et international particulièrement préoccupant :

- Croissance du chômage : plus de 4 millions d'habitants en recherche d'un emploi, le taux de chômage atteint près de 11% ce qui constitue un triste record historique.
- Une situation sociale dégradée avec plus de 8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

- Postes supprimés dans les services publics à l'instar des pays européens qui subissent la crise économique et financière.
- Des collectivités locales inquiètes qui voient l'Etat se désengager.
- Une crise financière accentuée et un système bancaire qui s'effondre.
- Une crise européenne gérée au moyen d'une rigueur qui accentue la dégradation de la situation.
- Les collectivités territoriales mises à contribution sans compensations financières

Sur ces aspects, force est de constater que la politique menée n'aura rien arrangé, bien au contraire, et que nous allons engager ce débat budgétaire sur un fond de redites, comme nous le faisons déjà en 2011 et en 2012.

1° - LES REPÈRES OFFICIELS (SOURCE DEXIA CRÉDIT LOCAL).

Le produit intérieur brut.

Sur l'ensemble de l'année 2012, la croissance serait, selon la moyenne du groupe technique de la Commission Economique de la Nation, de + 0,1%, donc en net ralentissement par rapport à 2011 (+1,7%)

On observerait en 2013, peut être une reprise modeste. Les prévisions se situent toutefois dans une fourchette assez large de 0,0% à + 0,3% illustrant l'importance des incertitudes pesant sur les facteurs de croissance l'année prochaine, notamment sur l'évolution du commerce extérieur. L'investissement des entreprises et la consommation des ménages progresseraient très légèrement.

L'inflation.

Léger repli de l'inflation. En France, la hausse des prix à la consommation s'est maintenue à 2% en 2012 (après 1% en 2011) sous l'effet notamment des prix énergétiques et alimentaires. En 2013, l'inflation serait légèrement plus faible, de l'ordre de 1,7%, cependant elle pourrait être supérieure si on tient compte des hausses probables des énergies et produits manufacturés.

La consommation privée.

En 2013, la consommation des ménages français progresserait faiblement (+ 0,3%) après une phase de stagnation (+ 0,0% en 2012) sous l'effet d'un léger repli du taux d'épargne des ménages et d'une quasi stabilisation de l'évolution du pouvoir d'achat. Cette reprise reste néanmoins conditionnée à l'amélioration du marché de l'emploi.

L'investissement productif.

Très léger rebond de l'investissement des entreprises. En net ralentissement en 2012 (+ 0,1% après + 5,1% en 2011), l'investissement productif connaîtrait une reprise faiblement perceptible en 2013 (+ 0,7%) Cependant l'ampleur de cette reprise dépendra de l'amélioration du solde du commerce extérieur et de la dissipation des tensions financières.

L'enveloppe normée des concours de l'Etat est gelée en valeur globale en 2013.

Les principaux concours de l'Etat sont insérés dans une enveloppe dont l'évolution est contrainte dans une logique de « guichet fermé ». En 2012, l'enveloppe normée est stabilisée en valeur, la mesure est reconduite en 2013.

A l'instar de 2012, la dotation globale de fonctionnement progresse de 0,2786% en 2013 pour atteindre 41.505.415.000 € soit une progression de 115,663 millions d'euros par rapport à 2012.

Elle représente à elle seule 82% de l'enveloppe normée. Très concrètement, pour contenir l'enveloppe normée, l'Etat devra baisser un certain nombre de dotations satellites qui évoluaient auparavant au même rythme que la DGF, notamment les dotations de compensations dont on annonce une baisse de 13%.

La loi de finances pour 2011 marquait un tournant inquiétant qui révèle que l'Etat ponctionnera inmanquablement les ressources qui lui sont nécessaires pour respecter, à l'horizon 2014, les critères de convergence imposés par l'Europe. Ces critères sont les suivants :

1. Un déficit public sur PIB < à 3%
2. Une dette publique sur PIB < à 60%
3. Une stabilité des prix avec une inflation au plus égale à 1,5%
4. Une stabilité des taux d'intérêt.

Contribution des collectivités locales à l'équilibre des finances publiques et solidarité.

Les mesures prises pour 2013 concernant les collectivités locales, encore nombreuses cette année, s'inscrivent dans le prolongement de celles des deux années précédentes placées sous le signe de l'effort exigé par le retour à l'équilibre des finances publiques et de la solidarité.

Les collectivités locales prendront pleinement part à l'effort collectif par la stabilisation des concours versés par l'Etat pour la troisième année consécutive en 2013. Par ailleurs, le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 prévoit, d'ores et déjà, que ce gel en valeur de cette enveloppe (50 milliards d'euros) soit suivi d'une diminution de 1.5 milliard d'euros en 2014 ainsi qu'en 2015, soit le double de ce qui était prévu initialement.

Ces réductions des dotations interviennent alors même que des charges nouvelles sont imposées aux collectivités : augmentation de la cotisation de la CNRACL (+5.3%) évolution des régimes indemnitaires de la Fonction Publique Territoriale, hausse de la TVA (+3% du taux intermédiaire prévu en 2014) et coûts de la réforme des rythmes scolaires (de l'ordre de 150.00 € en moyenne par an et par enfant).

Dans ce contexte, les mesures prises pour 2013 ajustent et renforcent les mécanismes de péréquation pour les concentrer sur les collectivités les plus défavorisées.

A titre d'exemple, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) connaissent une progression de près de 9% chacune (+ 4,5% en 2012)

2° - ORIENTATIONS ANNUELLES ET PLURIANNUELLES DE LA POLITIQUE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE.

Les orientations générales politiques restent

- Le maintien du niveau et de la qualité du service public.
- Le respect des engagements du mandat.
- Le respect du budget
- Un soutien aux familles en difficulté.
- La pérennisation des services publics de proximité tels que le Centre de Soins, le Centre de Première Intervention etc...

-

En matière d'investissement :

- Le maintien du patrimoine communal en bon état de fonctionnement. Les budgets consacrés à la maintenance du patrimoine et au respect de l'évolution des normes sont en général élevés.
- Les économies d'énergie.
- Les services à la population tels que la construction de la restauration scolaire du Tillet, l'accès au très haut débit...

Fiscalité.

L'objectif pour 2013 sera de ne pas trop augmenter la pression fiscale. Nous estimons que le produit fiscal avec une revalorisation forfaitaire des bases de 1,8% reste faible par rapport à l'inflation que subissent les communes.

3° - DES DÉPENSES DE GESTION ENCADRÉES.

En 2012, les structures ont fonctionné autant que faire se peut, à l'aide d'un budget stationnaire.

1 : Les charges de personnel restent le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement. Ces charges fluctuent considérablement d'une année à l'autre sans toutefois dépasser depuis l'année 2010, 50% du budget de fonctionnement.

Plusieurs causes sont à l'origine de ces variations :

- Effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) prenant en compte l'évolution de carrière des agents territoriaux,
- L'évolution du taux SMIC pour le personnel non titulaire,
- L'augmentation des taux de cotisations patronales portant notamment sur les caisses de retraite,
- Le remplacement du personnel pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier, tel que les congés de maladie ou de longue durée, accident de travail, mi-temps thérapeutique.....
- Les créations de poste rendues nécessaires afin d'assurer la continuité du service public par exemple : ouverture(s) de classe(s) notamment dans les écoles maternelles.

Ratio par habitant des charges de personnel :

Le montant par habitant est de 384 €, contre 435€ pour les communes de la même strate. Après prise en compte du remboursement des indemnités journalières perçues, ce ratio est ramené à **342.98 €/habitant.**

Le tableau ci-après vous permet de mesurer l'évolution de la masse salariale depuis l'année 2005 à 2012. Il est calculé sur le rapport entre les dépenses réelles de fonctionnement et le volume du chapitre 012 diminué du chapitre 013 (relatif aux remboursements des indemnités journalières).

RATIO MASSE SALARIALE/DEP REELLES FONCTIONNEMENT - ANNEES 2005 -2012 -								
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
DEPENSES REELLES FONCT BP	1 884 605,00 €	1 979 509,00 €	2 136 781,00 €	2 164 032,00 €	2 103 842,00 €	2 318 287,00 €	2 696 432,00 €	2 885 252,00 €
BP - MASSE 012	997 375,00 €	1 103 199,00 €	1 117 150,00 €	1 162 916,00 €	1 151 100,00 €	1 207 560,00 €	1 268 330,00 €	1 389 533,00 €
% 012 / DEP REEL FONCT BP	52,92%	55,73%	52,28%	53,74%	54,71%	52,09%	47,04%	48,16%
DEPENSES FONCT REAL	1 741 347,00 €	1 870 472,00 €	2 027 594,00 €	1 970 592,00 €	1 994 327,00 €	2 128 431,00 €	2 485 869,00 €	2 676 697,00 €
MASSE 012 - REALISE	989 898,00 €	1 063 750,00 €	1 083 819,00 €	1 107 443,00 €	1 144 241,00 €	1 146 511,00 €	1 211 752,00 €	1 365 278,00 €
% 012 / DEP REEL FONCT REAL	56,85%	56,87%	53,45%	56,20%	57,37%	53,87%	48,75%	51,01%
RECETTES ATTENUATION 013	-51 146,00 €	-73 645,00 €	-111 164,00 €	-81 143,00 €	-85 907,00 €	-91 653,00 €	-98 553,00 €	-148 381,00 €
% 013 / MASSE REALISE 012	-5,17%	-6,92%	-10,26%	-7,33%	-7,51%	-7,99%	-8,13%	-10,87%
MASSE REALISE 012 - PONDERE 013	938 752,00 €	990 105,00 €	972 655,00 €	1 026 300,00 €	1 058 334,00 €	1 054 858,00 €	1 113 199,00 €	1 216 897,00 €
% MASSE 012 POND/DEP FONCT BP	49,81%	50,02%	45,52%	47,43%	50,30%	45,50%	41,28%	42,18%
% MASSE 012 POND /DEP FONCT REAL	53,91%	52,93%	47,97%	52,08%	53,07%	49,56%	44,78%	45,46%
COUT DE LA MASSE SALARIALE PAR HABITANT								
MASSE BRUTE REALISEE	279,00 €	299,82 €	305,47 €	312,13 €	322,50 €	323,14 €	341,53 €	384,80 €
STRATE 3500 à 5000 Habitants (Non pondérée)					396,00 €	422,00 €	431,00 €	435,00 €
MASSE SALARIALE PONDEREE 013	264,59 €	279,06 €	274,14 €	289,26 €	298,29 €	297,31 €	313,75 €	342,98 €

Comme vous pouvez le constater à l'aide du second tableau, sur la base d'un calcul effectué prenant en compte le rapport entre le volume budgétaire total de l'année écoulée et les montants de la masse salariale, les pourcentages se trouvent tronqués, car d'une année à l'autre, le montant des opérations varie considérablement notamment dans le cas de la passation d'écritures relatives à une cession d'immobilisation (exemple : propriété Barant)

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE - ANNEES 2005 -2012 - RATIO VOLUMES BUDGETAIRES/MASSE SALARIALE								
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
DEPENSES FONCT BP	2 324 896,00 €	2 284 034,00 €	2 369 769,00 €	2 723 367,00 €	2 524 905,00 €	2 542 287,00 €	3 139 115,00 €	3 270 951,00 €
BP - MASSE 012	966 200,00 €	1 103 199,00 €	1 117 150,00 €	1 162 916,00 €	1 151 100,00 €	1 207 560,00 €	1 268 330,00 €	1 389 533,00 €
% 012 / DEP FONCT BP	41,56%	48,30%	47,14%	42,70%	45,59%	47,50%	40,40%	42,48%
DEPENSES FONCT REAL	1 857 271,00 €	1 911 900,00 €	2 067 210,00 €	2 136 809,00 €	2 057 910,00 €	2 229 892,00 €	2 553 556,00 €	3 497 229,76 €
MASSE 012 - REALISE	989 898,00 €	1 063 750,00 €	1 083 819,00 €	1 107 443,00 €	1 144 241,00 €	1 146 511,00 €	1 211 752,00 €	1 365 278,11 €
% 012 / DEP FONCT REAL	53,30%	55,64%	52,43%	51,83%	55,60%	51,42%	47,45%	39,04%
RECETTES ATTENUATION 013	-51 146,00 €	-73 645,00 €	-111 164,00 €	-81 143,00 €	-85 907,00 €	-91 653,00 €	-98 553,00 €	-148 381,89 €
% 013 / MASSE REALISE 012	-5,17%	-6,92%	-10,26%	-7,33%	-7,51%	-7,99%	-8,13%	-10,87%
MASSE REALISE 012 - PONDERE 013	938 752,00 €	990 105,00 €	972 655,00 €	1 026 300,00 €	1 058 334,00 €	1 054 858,00 €	1 113 199,00 €	1 216 896,22 €
% MASSE 012 POND/DEP FONCT BP	40,38%	43,35%	41,04%	37,68%	41,92%	41,49%	35,46%	37,20%
% MASSE 012 POND /DEP FONCT REAL	50,54%	51,79%	47,05%	48,03%	51,43%	47,31%	43,59%	34,80%
COUT DE LA MASSE SALARIALE PAR HABITANT								
MASSE BRUTE REALISEE	279,00 €	299,82 €	305,47 €	312,13 €	322,50 €	323,14 €	341,53 €	384,80 €
STRATE 3500 à 5000 Habitants (Non pondérée)					396,00 €	422,00 €	431,00 €	435,00 €
MASSE SALARIALE PONDEREE 013	264,59 €	279,06 €	274,14 €	289,26 €	298,29 €	297,31 €	313,75 €	342,98 €

Pour 2013 on observera une augmentation de la masse salariale avoisinant 150.000 € ce qui représente +11% du montant du chapitre 012 inscrit au BP n-1.

Cette évolution assez conséquente est liée notamment :

- A la création de 2 postes sur six mois pour le fonctionnement du complexe sportif. (30.000 €)
- Une nouvelle évolution des taux de cotisations patronales retraites CNRACL et IRCANTEC (10.000 €)
- Une évolution conséquente du taux d'assurance statutaire porté de 5.25 % à 7.45 % (soit environ 12 000 €)

- Une prise en compte du taux d'indexation GVT de 2 % (18.000 €)
- La création en septembre 2012 d'un poste d'ATSEM suite à l'ouverture d'une classe à l'école maternelle du Tillet (30.000 €)
- Les conséquences du litige d'assurance délibéré le 12 février 2013 générant le remboursement de frais médicaux (10.000 €)
- Le coût supplémentaire de remplacement de personnel en congé de longue maladie, longue durée et mi-temps thérapeutique (40.000 €)

Sur la base du montant de dépenses de personnel identique à celui du BP de l'exercice 2012, cette augmentation de 150.000 € ferait évoluer le ratio à hauteur de 427.08 €/habitant qui resterait toujours en dessous de celui constaté sur la strate 3500 à 5000 habitants (435 €/ h).

Il convient de souligner qu'une réflexion est actuellement menée pour envisager le recrutement de ces 2 agents prévus sur le complexe sportif, dans le cadre du dispositif aidé des contrats d'avenir. Ceci permettrait, grâce à la prise en charge financière de ces 2 postes par l'Etat et le Conseil Régional, d'absorber progressivement l'augmentation de cette masse salariale, puisque la réduction de la participation de l'Etat s'effectuerait progressivement sur trois années.

2 : Une rationalisation des moyens.

Lors de l'examen du compte administratif 2012, on constatera que les mesures proposées ont produit les effets attendus et que la commune pérennise des ratios financiers corrects.

Notamment une capacité d'épargne nette positive, malgré un recours à l'emprunt conséquent au cours de l'année 2012 qu'il convenait d'effectuer afin d'anticiper les volumes de trésorerie importants liés aux règlements des situations du complexe sportif et ce, dans l'attente du versement des subventions du Conseil Général.

Toutefois, stabiliser l'évolution du niveau des charges restera un exercice de plus en plus difficile à réaliser car l'inflation que subissent les collectivités n'est pas celle subie par les particuliers.

On estime que pour 2013, à lui seul, le budget des fluides et des carburants augmenterait de 10% du fait de l'augmentation notamment des prix. La récente annonce sur l'alignement du prix du gas-oil au même niveau que celui de l'essence, confirme cette tendance.

Les propositions qui présideront à l'élaboration du budget 2013 sont les suivantes :

- 3 : Encadrement de l'évolution de la masse salariale en optimisant au mieux le remplacement du personnel absent,
- 4 : Evolution des charges de fonctionnement limitée à l'inflation.
- 5 : Une évolution des subventions versées aux associations, limitée à l'inflation.
- 6 : Une estimation de l'évolution des recettes des plus prudente, plus particulièrement des dotations de l'Etat qui globalement baisseront, des aides des régions et des départements qui subissent la baisse de la taxe professionnelle.
- 7 : Améliorer sensiblement la capacité de financement nette de la commune de manière à limiter le recours à l'emprunt.
- 8 : Un recours raisonné à l'emprunt

La question de l'endettement est importante :

Evolution de l'endettement de la commune.

L'encours a évolué depuis 2011 comme suit :

- En cours au 1er janvier 2011 : 1.375.683.66 €
- En cours au 1er janvier 2013 : 3.322.885.83 €

Variation par rapport au 01/01/2011 : 1.947.202.17 €

Le taux d'endettement au 31/12/2012 se détermine de la façon suivante :

Annuité d'emprunt payée en 2012(Capital + Intérêts)	---	427 248.29 €
		----- = 13.76 %
Recettes réelles de fonctionnement 2012	--- →	3 102.983.64 €

Ce taux d'endettement est à pondérer, car il intègre le paiement d'une annuité de remboursement anticipé du capital d'un emprunt à court terme, contracté sur 36 mois, qui a été effectué dès encaissement des 2 emprunts CDC et Banque Populaire Rives de Paris.

En déduisant ce remboursement anticipé de 200.000 € le taux d'endettement réel pondéré 2012 devient le suivant :

Annuité d'emprunt payée en 2012 (Capital + Intérêts)	-----→	227 248.29 €
		----- = 7.32 %
Recettes réelles de fonctionnement 2012	-----→	3 102.983.64 €

La strate démographique 3500 à 5000 habitants notifie un taux d'endettement moyen des communes de **11.60%** des recettes réelles fonctionnement.

Evolution de l'annuité de la dette

Suite à la contractualisation en 2012 des emprunts précités pour un montant de 2.220.000 € l'annuité de la dette va évoluer à hauteur de 353.787.07 € soit un taux d'endettement (à R.R.F constantes) de **11.40 % soit un montant de 99.71 € contre 115.00 € pour la strate 3500 à 5000 habitants.**

Le tableau ci-après calculant la CAF (Capacité d'Autofinancement) permet sur la base des données de l'exercice n-1, de déterminer le nombre d'années nécessaire au désendettement de la commune :

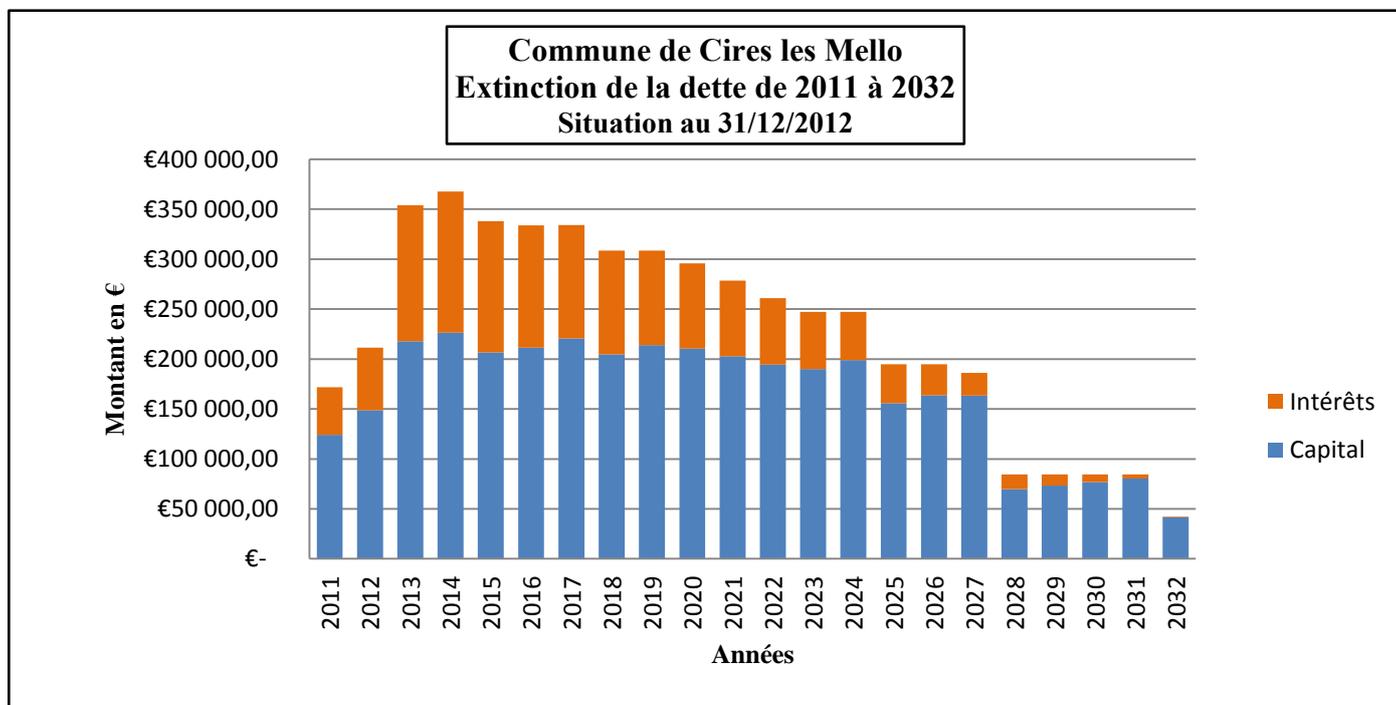
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PRODUITS DE GESTION (a)	2 073 067,00 €	2 169 668,00 €	2 273 294,00 €	2 290 296,00 €	2 324 775,00 €	2 523 238,00 €	2 858 852,00 €	3 102 992,00 €
CHARGES DE GESTION (b)	1 745 532,00 €	1 824 960,00 €	1 974 688,00 €	1 920 723,00 €	1 950 520,00 €	2 117 818,00 €	2 475 207,00 €	2 690 263,00 €
Excédent brut de fonctionnement (c = a-b)	327 535,00 €	344 708,00 €	298 606,00 €	369 573,00 €	374 255,00 €	405 420,00 €	383 645,00 €	412 729,00 €
Intérêts de la dette (d)	-66 191,00 €	-45 509,00 €	-52 905,00 €	-49 866,00 €	-44 064,00 €	-48 916,00 €	-48 679,00 €	-78 451,00 €
Résultat de fonctionnement (e = c-d)	261 344,00 €	299 199,00 €	245 701,00 €	319 707,00 €	330 191,00 €	356 504,00 €	334 966,00 €	334 278,00 €
Dotations aux amortissements (f)	45 546,00 €	41 427,00 €	39 615,00 €	60 017,00 €	59 351,00 €	50 333,00 €	67 686,98 €	68 272,30 €
Capacité d'autofinancement brute (g= e-f)	306 890,00 €	340 626,00 €	285 316,00 €	379 724,00 €	389 542,00 €	406 837,00 €	402 652,98 €	402 550,30 €
Amortissement capital de la dette (h)	-371 000,00 €	-140 626,00 €	-133 112,00 €	-141 270,00 €	-140 840,00 €	-151 268,00 €	-140 335,00 €	-348 797,00 €
Capacité d'autofinancement disponible (i = g-h)	-64 110,00 €	200 000,00 €	152 204,00 €	238 454,00 €	248 702,00 €	255 569,00 €	262 317,98 €	53 753,30 €

Au 1^{er} janvier 2013 la capacité de désendettement est la suivante :

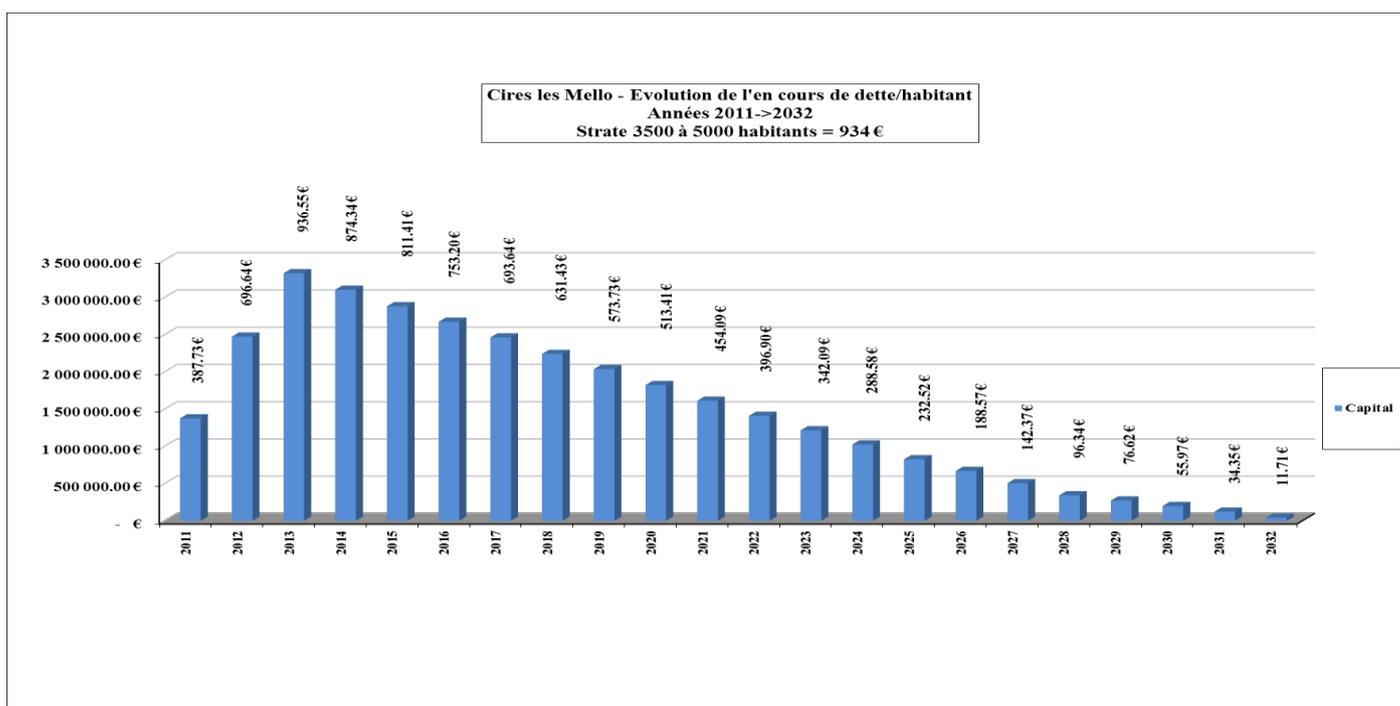
= encours de la dette / épargne brute

Soit 3.322.885.83 €/402 550.30 € = 8.25 années contre 3.10 en 2012

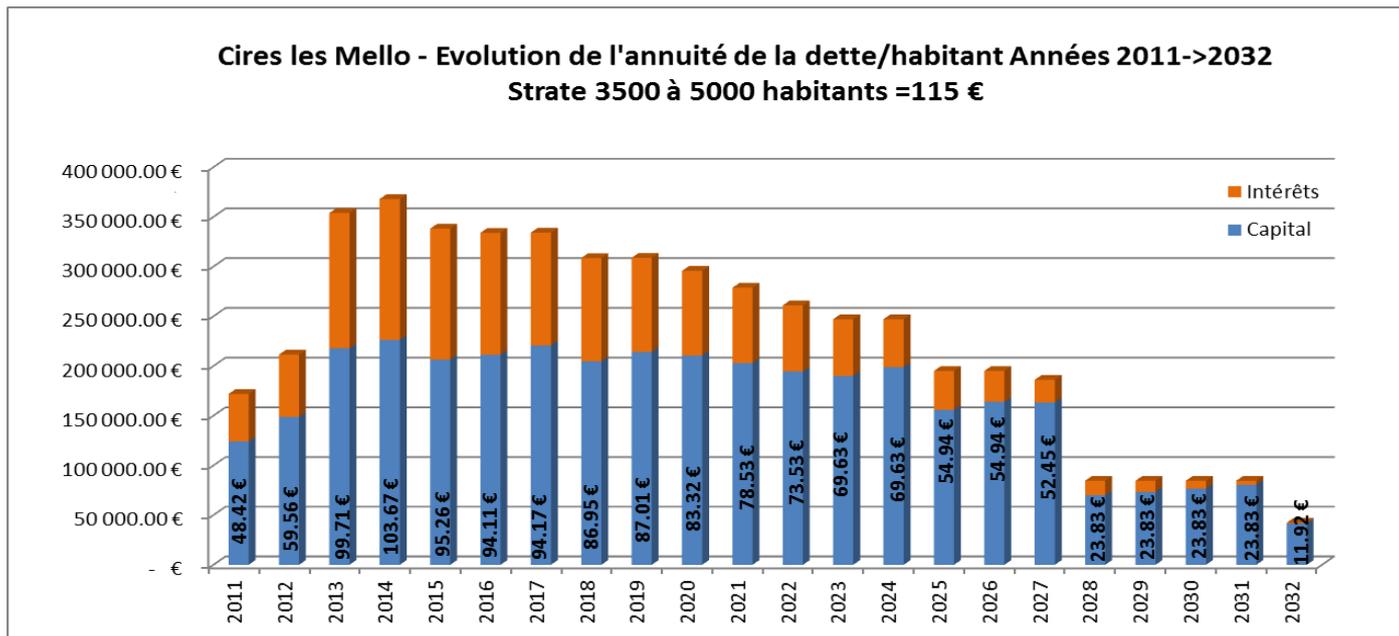
Le graphique ci-après vous présente l'extinction de la dette jusqu'à la dernière échéance de 2032 :



Le graphique suivant présente l'encours de dette par habitant au 31/12/2012 sachant que la strate démographique 3500 à 5000 habitants se positionne à hauteur de **934.00 €/habitant**.



Le troisième graphique présente l'évolution de l'annuité de la dette par habitant. Pour mémoire la strate 3500 à 5000 habitants notifie un montant de **115.00 €/h**



Dans l'hypothèse où la commune souhaiterait atteindre le seuil d'endettement des 115 €/habitant, elle pourrait donc dégager une annuité d'emprunt égale à :

$$(115.00 \text{ €} - 99.71 \text{ €}) = 15.29 \text{ €/habitant} * 3548 = \mathbf{54.248.92 \text{ €}}$$

Sur la base d'un emprunt contracté sur une durée de 15 années avec un taux actuel de 3.50 %, cela permettrait de financer sans difficulté un projet d'investissement à hauteur de **630.000 € environ**.

Le taux de 3,50% est hypothétique, il se situe en dessous des taux négociés en 2011 et 2012.

En termes de capacité d'emprunt la commune dispose d'une marge certaine qui pourra évoluer au même rythme que la capacité d'épargne.

Quelques ratios importants :

NATURE DU RATIO	Montant euros /habitant	
	Strate 3500 à 5000 habitants	Cires les Mello
Intérêts payés	35.00 €	22.11 €
Dépenses réelles d'investissement	742.00 €	811.66 €
dépenses d'équipement brutes	664.00 €	713.36 €
Remboursement de la dette (annuité du capital)	81.00 €	98.31 €
Remboursement de la dette (pondérée suite à remboursement anticipé)	81.00 €	41.94 €
Dettes communales au 1/1/2012	934.00 €	696.64 €
Annuité de la dette payée sur l'exercice (cap + int)	115.00 €	115.93 €
Annuité de la dette payée sur l'exercice hors remboursement anticipé	115.00 €	59.56 €

Subventions versées	14.70 €	23.52 €
dont CCAS		15.50 €
soit pour les associations		8.02 €
Recettes réelles de fonctionnement	992.00 €	874.57 €
Impôts et taxes	601.00 €	481.39 €
dont impôts locaux	425.00 €	439.93 €
dont impôts locaux atténué par le FNGIR		367.43 €
Dotations participations	275.00 €	268.00 €
dont dotation globale de fonctionnement	206.00 €	175.16 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts)	861.00 €	758.25 €
Charges à caractère général	270.00 €	216.40 €
Charges de personnel	435.00 €	384.80 €
Autres charges de gestion courante	132.00 €	81.15 €
Dotations participations	275.00 €	268.00 €
dont dotation globale de fonctionnement	206.00 €	175.16 €

Conclusion

Au regard des investissements engagés notamment sur la poursuite du complexe sportif, la construction de la restauration scolaire du Tillet et l'accès au très haut débit, il est absolument nécessaire qu'un suivi accru des dépenses soit poursuivi par les services gestionnaires, dans l'unique souci de ne pas affecter notre capacité d'autofinancement.

Le budget proposé en 2013 après les travaux de la commission municipale des finances constituée de l'ensemble des membres du conseil municipal des 13 et 19 mars 2013 s'efforcera également de maintenir un niveau de qualité élevé des services proposés à la population.

L'équipe municipale poursuivra enfin ses objectifs de bonne gestion des deniers publics tout en restant à l'écoute de l'ensemble des Ciroises et des Cirois.

A l'issue de cette présentation les sujets suivants sont abordés :

Monsieur David CHILTE demande si la commune a les moyens de financer l'opération l'Oise Très Haut Débit.

Le maire répond affirmativement et précise qu'il espère que la mise à contribution de la commune sera minimisée par le futur syndicat Oise Très Haut Débit. Il précise que cette opération au niveau communale n'était pas prévisible mais que les dispositions seront prises en investissement pour en assurer le financement.

Monsieur David CHILTE souhaite connaître la situation au sujet de l'aide financière du Conseil Général de l'Oise au titre du complexe sportif du Beaucamp.

Le maire indique que deux subventions ont déjà été accordées (2011 et 2012), que la troisième devrait être octroyée cette année et la quatrième et dernière subvention en 2014 pour clore le dossier financier de cette opération.

Madame Marie-Claude LEFEVRE demande le coût du complexe sportif.

Le maire répond que le coût prévisionnel est arrêté à 3 700 000 € et que l'opération restera dans l'enveloppe budgétaire arrêtée par le conseil municipal. Il a d'ailleurs pour cela rejeté des avenants indus correspondant au traitement du sol. Il précise également que cette enveloppe budgétaire intègre les frais d'actualisation des marchés publics en fin d'opération.

Monsieur Hubert CABORDEL en complément précise toutefois qu'il a été passé des avenants d'un montant mineur correspondant à des ajustements techniques demandés par la commune.

Monsieur David CHILTE demande si le maire a une idée de l'impact du complexe sportif sur l'évolution du montant des subventions aux associations futures utilisatrices de cet équipement.

Le maire et madame Monique PRECHEY répondent conjointement qu'il n'y a pas actuellement d'incidence sur ce point. La seule évolution constatée correspond à l'activité judo assurée par le judo club de Montataire en substitution de l'association ciroise qui a cessé cette activité et qui ne modifie en rien l'aide actuelle aux associations locales. Par contre ils ne nient pas la possible évolution si de nouvelles associations se créent.

Monsieur Henri BOURGOIN demande si l'évolution de la dette communale inclut le coût de la future cantine à l'école primaire du Tillet.

Monsieur Hubert CABORDEL indique que le financement de cet équipement est assuré d'une part par le FCTVA et l'excédent de clôture de l'année 2012.

Madame Marie-Claude LEFEVRE demande si la capacité de désendettement tient compte de l'impact du coût du complexe sportif et si les impôts évolueront.

Le maire répond affirmativement au sujet du désendettement et précise au sujet de l'impôt que ce dernier évoluera de manière progressive et raisonnable.

Madame Barbara MLYNARCZYK demande s'il ne serait pas judicieux de supprimer l'un des deux feux d'artifices tirés traditionnellement à la fête du Tillet et au 14 juillet par mesure d'économie et d'utiliser le crédit en faveur d'aides aux plus nécessiteux. Elle préconise d'alterner le lieu de tir du feu d'artifice chaque année.

Le maire indique que le coût du feu du 14 juillet s'élève à 4 500 € et que celui du Tillet à 3 000 €. Il fait remarquer que les feux d'artifice font partis des traditions communales, qu'ils permettent aux gens d'avoir une part de rêve et de plaisir sans bourse déliée. Il précise que cela, dans un monde morose, apporte un instant de bonheur et de fantaisie très apprécié par la population. Il indique que la commission des finances pourra débattre de ce sujet lors de ses travaux.

Monsieur François PETIT demande si les tableaux financiers, contenus dans la note sur le D.O.B sont une photographie financière et économique du moment précis, mais susceptibles d'évoluer.

Le maire répond par l'affirmative. Il précise que ces tableaux financiers ont été élaborés au regard de la situation actuelle et qu'ils évolueront en fonction d'une part des décisions communales mais également de la situation économique.

Monsieur Hubert CABORDEL fait remarquer que la crise économique ralentit les possibilités d'expansion de la commune.

Monsieur David CHILTE demande s'il est prévu des créations de poste pour la cantine du Tillet.

Le maire répond négativement et précise qu'il s'agit d'une mise aux normes et en conformité de cet équipement et de libérer la classe actuellement occupée par la cantine.

Monsieur Michel JULIEN demande s'il n'est pas possible de recourir à une société de nettoyage pour entretenir le complexe sportif du Beaucamp.

Le maire répond qu'en fonction des diverses missions à assurer (entretien, accueil du public, etc..) il n'est pas possible de retenir cette solution. Par contre il indique qu'il envisage si cela est possible de recruter des personnes pouvant bénéficier des contrats d'avenir.

Le D.O.B s'achève sur cette intervention au moment où arrive monsieur Daniel SAMUEL.

Le maire demande à ce dernier s'il rejoint le conseil municipal pour participer aux délibérations. Monsieur Daniel SAMUEL répond qu'il vient assister à la réunion de la commission des finances prévue ce soir à 21 H 30 et qu'en attendant il sera simple auditeur dans le public.

Le maire prend acte de cette réponse.

Le conseil municipal, conformément à l'article L2312-1 du CGCT et dans les conditions fixées par l'article 21 du règlement intérieur atteste à l'unanimité que le débat d'orientation budgétaire s'est bien tenu le 19 mars 2013.

AFFAIRES SCOLAIRES

1/ Rythmes scolaires :

Le maire expose :

Les dispositions du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014.

Toutefois, jusqu'au 31 mars 2013, les communes peuvent demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de cette réforme à l'année scolaire 2014-2015.

Il donne lecture de la volonté du législateur dans un premier temps à savoir :

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Il est donc prévu la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement.

Les heures d'enseignement sont organisées le lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée.

A titre exceptionnel la demi-journée du mercredi peut être déportée au samedi matin par dérogation.

Après avoir exposé la volonté du législateur, dans un second temps il indique que cette réforme implique pour la collectivité chargée de la gestion de la petite enfance en l'occurrence la Ruraloise doit mettre en place des moyens humains (animateurs) pour garantir l'accueil des enfants en toute sécurité et des moyens matériels (locaux, matériel pédagogique) pour assurer l'accueil dans de bonnes conditions.

Il précise que diverses réunions sur ce sujet se sont tenues :

- rencontre avec l'éducation nationale,
- conseils d'écoles,
- Ruraloise
- commission scolaire du 4 mars 2013

et communique la conclusion des différents participants qui est de reporter la mise en œuvre de cette réforme, la mise en place d'une organisation de cette importance réclamant du temps et de la réflexion pour être opérationnelle.

Aussi, il propose au conseil municipal :

- de reporter la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014,
- dès à présent d'arrêter la demi-journée de classe matinale au mercredi matin.

Avant que le conseil municipal ne se prononce, madame Barbara MYLNARCZIK suggère de fixer la demi-journée d'école matinale au samedi afin de permettre aux enfants d'avoir une journée de repos en milieu de semaine.

Madame Virginie BAUDSON évoque l'impact que le changement des rythmes scolaires aura sur le fonctionnement des associations qui ont leurs activités principalement le mercredi matin et qui risqueraient de disparaître. Par ailleurs elle évoque la situation des familles recomposées qui se partagent la garde des enfants le week-end et qui verraient ainsi leur temps de partage écourté. Elle rappelle par ailleurs que les parents travaillant le mercredi, les enfants ne pourraient pas se reposer dans la mesure où ils seraient obligés de se lever de bonne heure pour aller soit chez la nourrice soit au périscolaire. Elle constate que le samedi, les familles profitent d'être en famille d'une part pour se reposer et d'autre part pour partager un temps fort familial.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reporter la mise en œuvre de cette organisation à la rentrée scolaire 2014-2015 et fixe la demi-journée de classe matinale au mercredi matin à la majorité par quinze voix pour, quatre voix contre de mesdames Virginie BAUDSON, Marie-Claude LEFEVRE, Barbara MLYNARCZYK, Monsieur Sylvain DARTOIS représenté par procuration et une abstention monsieur François PETIT.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur François PETIT indique que les rosiers de l'école primaire du Tillet sont en bien mauvais état. Le maire le déplore mais répond que ces derniers devraient être enlevés en raison des épines et cela afin de garantir la sécurité des enfants. Il précise qu'ils seront remplacés par une autre plantation.

Madame Virginie BAUDSON informe le conseil municipal que les mairies de CHANTILLY et de GOUVIEUX ont adressé une lettre à la SNCF au sujet du dysfonctionnement traditionnel et récurrent de la ligne CREIL – BEAUVAIS qui s'est trouvé accentué en raison des épisodes neigeux

des dernières semaines et demande si la mairie de CIREZ LES MELLO ne pourrait pas faire de même. Le maire répond positivement. Il précise qu'il a assisté dernièrement à une réunion avec de hauts responsables de la SNCF dont l'objet était l'évolution de la ligne et les travaux à entreprendre (amélioration de la gare, doublement de la ligne, etc...)

Fin de la séance 21 h 46.

CIREZ-LES-MELLO, le 25 Mars 2013
Le maire,

SIGNÉ

Alain GUÉRINET